

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-010****du 12 octobre 2020****n°010****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**e de membres en exercice :****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINED, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD****POUVOIRS (3) : M.PICHON donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.TARTARIN donne pouvoir à M.BAILLY****EXCUSES (1) : M.BOISSON**

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Versement d'un premier acompte de la subvention de fonctionnement au SOC pour la saison sportive 2020-2021**

Le Stade Olympique Châtelleraudais (SOC) mène des actions dynamiques d'animations locales et effectue un véritable effort d'accueil des jeunes. Sa politique de formation est reconnue sur le territoire.

L'objectif du club est bien sûr d'apporter aux jeunes des connaissances liées à la pratique du football mais aussi des valeurs citoyennes. Épaulés par une équipe d'éducateurs formés, les dirigeants vont s'attacher à poursuivre des animations qui répondent à ces objectifs.

De plus, le club souhaite développer le football féminin et des échanges didactiques et sportifs avec les clubs de Grand Châtellerault.

Le bilan de l'année précédente fait apparaître des actions aussi bien en direction du public féminin qu'auprès des clubs de Grand Châtellerault. Plusieurs actions ont été mises en place concernant le développement du football féminin, à savoir :

- organisation de portes ouvertes de découverte du football féminin
- stages de détection et de perfectionnement
- intervention dans les écoles primaires
- organisation de la journée des jeunes filles et femmes
- accueil de la commission féminine du District de la Vienne de football 1 / 8

Concernant le rôle du pôle masculin du SOC au sein de Grand Châtellerault, plusieurs actions ont été mises en place ou reconduites, à savoir :

- stages de détection et de perfectionnement
- organisation des plateaux extérieurs et en salle pour les jeunes catégories (U6, U7 et U8)
- adhésion de l'ensemble des clubs de Grand Châtellerault
- échange technique au cours de la mise en commun de séances d'entraînement entre le SOC et un club de Grand Châtellerault
- accueil au sein des structures du SOC d'un club de football de Grand Châtellerault pour l'organisation de leur stage de perfectionnement interne
- participation de 3 éducateurs au match de N3 avec les joueurs

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20201012-010

du 12 octobre 2020

n°010

page 2/2

- *accompagnement du départ de joueurs en les orientant vers les clubs de Grand Châtellerault d'origine*
- *protocole établi dans le cadre du recrutement de jeunes joueurs avec les clubs de Grand Châtellerault concernés*
- *accueil de l'équipe de National 3 pour un match de préparation d'avant saison dans un club de Grand Châtellerault*

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement de début d'année civile, Monsieur le président du SOC sollicite un premier acompte de 50 000 € sur la subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2020-2021.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3.III.2 relatif au soutien aux acteurs sportifs,

CONSIDÉRANT que le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2021 est nécessaire pour permettre au SOC la poursuite de son activité pour le bon déroulement de la saison sportive,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder un acompte de 50.000€ sur la subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2020-2021 au Stade Olympique Châtelleraudais,
- d'autoriser le président ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier et notamment la convention d'objectifs et de moyens avec le SOC

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN